

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/11/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	9

Vote
A la majorité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 2

L'an 2023, le 28 Novembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Croisilles s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARIE Xavier-François, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/11/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/11/2023.

Présents : M. MARIE Xavier-François, Maire, Mmes : BREANT Isabelle, BREDIF Stéphanie, GIRAULT Agnès, LAMANDE Armelle, LOPES Tiphaine, MM : CHAUVEAU Pascal, DESPREZ Franck, DUMAS Florian, EMILE Jacques, LECARON Thierry

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
Le :
Et
Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur DUMAS Florian

2023021 – PROJET EOLIEN DE LA VALLEE DU ROI : AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté préfectoral n°202-DCPPAT/BE-100 en date du 21 septembre 2023, une enquête publique a été ouverte du 16 octobre 2023 au 15 novembre 2023 inclus relative à la demande d'autorisation environnementale pour le projet éolien de la Vallée du Roi présenté par la SCS ENERTAG BEAUCE 1 pour le remplacement de 6 aérogénérateurs existants du parc éolien du chemin de Tuleras, l'implantation de 2 aérogénérateurs supplémentaires et de 3 postes de livraison électrique.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur cette demande.

Considérant les éléments présentés,

Vu la demande d'autorisation formulée par la société SCS ENERTRAG BEAUCE 1,

Vu l'article R.181-36 du code l'environnement,

Après de nombreux échanges et débats (impact paysager, décarbonations, recyclage des déchets, fabrication non française des éoliennes...), après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à la majorité des membres présents,

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID : 028-212801187-20231128-2023_021-DE

EMETTENT un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale relative au projet de Parc éolien de la vallée du roi présenté par la société ENERTRAG BEAUCE 1.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/11/2023
Le Maire
Xavier-François MARIE

